

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023 à 18h15

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 décembre à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Jean-Robert BONDIER, Maire.

Sont présents : Jean-Robert **BONDIER**, Michaël **MARILLIER**, Aïcha **BURDAIRON**, Rachel **HUGUES**, Jan **VINCENT**, Gilles **VINCENT**, Floriano **DE MATOS**,

Absents excusés : Alain **MOISSONNIER** donne procuration à Jan **VINCENT**, Dominique **LACROIX** donne procuration à Jean-Robert **BONDIER**

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Michaël MARILLIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 septembre 2023

Aucune question ou remarque n'étant soulevée, il est approuvé à l'unanimité des conseillers présents et représentés. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

2. Action du Maire par délégation

Règlement des honoraires d'avocat dans l'affaire du zonage d'assainissement.

Dans le cadre de l'arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle, déclaration de sinistre concernant la quasi-totalité des bâtiments municipaux.

Bornage contradictoire pour les parcelles VUILLET- A-CILES avec alignement.

3. Finances

a) Décisions modificatives

Fin de l'intégration des travaux SIEDEC par des écritures d'ordre. Il faut augmenter les crédits de 17 804,06 € à l'article 13258 et augmenter d'autant le 21538. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Afin d'acter budgétairement le RIFSEEP et le rattrapage NBI nous devons augmenter le chapitre 012, (masse salariale) de 8 804,90 €. Le Maire propose d'augmenter le chapitre 012 de 8 804,90 € et de baisser d'autant notre excédent de fonctionnement. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Réalisation de l'emprunt d'équilibre et de rachat du prêt Crédit Agricole (bâtiment Mairie) : offre de l'AFL à taux fixe sans frais de dossier, sans commission d'engagement, sur 20 ans 3,56%, et sur 25 ans 3,64%. Ce qui nous ferait pour un emprunt sur 20 ans une annualité de 5 880 €, pour un emprunt sur 25 ans une annualité de 5 124 €. Le Maire pense qu'il faut rester sur 20 ans, vu le différentiel annualité – coût de crédit. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

b) Report des crédits d'investissement sur l'année 2024

C'est ce qui nous permet de payer nos investissements de janvier à avril 2024 (vote des budgets). Il faut le prévoir pour le budget principal et le budget de l'eau, soit 25% des crédits d'investissement de l'année précédente de ces budgets. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

c) Tarifs communaux

Les demandes de location de salle évoluent, avec des demandes professionnelles à la ½ journée par exemple. Par ailleurs, l'évolution des équipements de la salle polyvalente et le fonctionnement de la salle du Lac d'Antre nécessite une révision tarifaire.

Après discussion, le tarif, pour les 2 salles, passerait à 130 € le week-end (pour les habitants du village), et création de nouveaux tarifs : 70 € pour une journée en semaine et 35 € pour la demi-journée. La salle polyvalente passera également à 330€ pour les extérieurs au village. A partir du 1^{er} janvier 2024. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

4. Travaux réseaux secs – projets 2024

Travaux Rue du Grand Villard et Place du Souvenir Français, avec enfouissement des réseaux et sortie de tous les compteurs d'eau. Au niveau du Sidec on a une délibération à prendre pour entrer dans le principe de ces travaux. Le montant du projet c'est 140 000 €, arrondi car le chiffrage à 2 ans cela risque d'augmenter un peu. On aura à charge entre 35 000-38 000 €.

Michaël MARILLIER ajoute que pour le renforcement sécurisation (fils nus) et on a 100% de subvention soit 117 000 €.

Jean-Robert BONDIER confirme, on valide ce projet pour 2024. Sachant que dans l'idée c'est de lancer ces travaux plutôt sur la 2^{ème} partie de 2024 car il faut ajouter à cela 45 000 € de travaux d'eau et 40 000 € de voirie. Pour lesquels on a de la DETR qui est accordée à hauteur de 27%. L'objectif est d'étaler la dépense sur 2 budgets, 2024-2025. C'est un chantier de 2 ans.

Michaël MARILLIER demande si on récupère le fond de concours de la communauté de communes, les 10 000 € ?

Le Maire précise que le fond de concours est accordé si les travaux qu'il finance sont achevés au 31/12/2024. Nous devons donc réussir à le conserver.

Floriano De MATOS demande d'où vont les travaux ?

Le maire répond de la Place du Souvenir Français jusqu'au carrefour avec le début du Chemin du four.

Michaël MARILLIER précise que c'est pour les travaux de l'eau, pour les travaux SIDEK c'est du carrefour du lotissement des Grand Champs jusqu'à la Place du Souvenir Français.

Jean-Robert BONDIER informe qu'on a jusqu'au 31 décembre 2024 pour exécuter nos travaux, après on ne pourra plus transmettre de factures après cette date pour obtenir le fonds de concours.

Michaël MARILLIER explique qu'il n'y a plus les 27 000 € du Pacte Fiscal de Terre d'Emeraude Communauté mais on peut obtenir au moins 10 000 € de fonds de concours.

Le Maire informe que ce fond de concours se fait en une seule fois, une fois les travaux terminés. Il faudra qu'on ait 20 000 € de reste à charge au 31 décembre 2024.

Aïcha BURDAIRON et Michaël MARILLIER répondent que ce sera le cas, on sera bon.

Jean-Robert BONDIER ajoute que la DETR c'est 11 000 € qui ont été actés plus 10 000 € de fond de concours. Ça nous ferait 21 000 € de financement sur la partie voirie.

Aïcha BURDAIRON informe que nous avons 3 ans pour faire les travaux avec la DETR.

Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

5. Lotissement Côte du Moulin III – point de situation

L'enrochement est terminé, le profil des voiries est fait, le profil des parcelles est dessiné. Cette semaine ils travaillent le réseau d'eau potable qui va descendre jusqu'en bas quasiment de l'entrée du lotissement. On est à 50 m du bout de la canalisation du Petit Villard qui s'arrête chez M. NOEL. Et comme on va rejeter les eaux pluviales dans le Tintamarre au niveau de l'école et non plus sur le bas, on va faire une tranchée tout le long. On s'est posé la question de l'intérêt de boucler, parce que la conduite elle s'arrête devant chez M. NOEL. Ces travaux sont l'opportunité de réaliser un bouclage sur notre conduite « petit villard ». On a reçu un devis, avec la surlargeur de tranchée, 150m de conduite, pièces de raccordement, vanne de sectionnement pour pouvoir fermer l'eau, le raccordement au réseau existant, un regard tampon fonte au niveau de chez M. NOEL pour que le raccordement reste accessible et qu'on puisse le travailler pour la somme de 20 000 €. Par contre on bénéficie de toute la puissance du chantier du moment. Aujourd'hui cela coûte 20 000 €, si on le fait plus tard cela coûte le double. Est-ce qu'on a cette somme à mettre là-dedans dans le budget eau qui est techniquement intéressant par rapport à notre réseau d'eau.

Aïcha BURDAIRON demande pour qu'on s'occupe du compteur d'Etienne Mermet.

Jean-Robert BONDIER répond que c'est en train de se faire en même temps que celui de Michaël JEANTET. C'est encore un branchement en plomb qui va être supprimé. On a également eu une fuite au niveau de la maison démolie. C'est pour ça qu'il y a eu des travaux dans le virage. On en a profité pour mettre un coffret compteur pour la maison de M. FRAPPIER. Ce n'était pas prévu dans le programme mais c'était une opportunité à saisir. C'est du travail pour l'avenir du réseau d'eau. Ce bouclage lui paraît intéressant parce qu'il nous apportera une sécurisation sur l'alimentation pour le Petit Villard. Des fuites, là-bas, on en aura encore car c'est la plus ancienne conduite du village.

Michaël MARILLIER demande si cette dépense est prise pour le budget de l'eau ?

Aïcha BURDAIRON et le Maire confirment

Le Maire trouve que ce bouclage est une opération intéressante, demande à acter ceci. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

Jean-Robert BONDIER ajoute qu'on tient le rythme au niveau des travaux, le panneau de communication doit arriver.

Aïcha BURDAIRON montre le visuel qui sera également dans le bulletin municipal. Le mur d'enrochement est très beau.

Michaël MARILLIER demande s'il va y avoir encore des réunions de chantier pendant les fêtes ?

Jean-Robert BONDIER répond non, vont faire un point téléphonique cette fin de semaine.

Michaël MARILLIER informe que le SIDEC voudrait être intégré aux réunions dès janvier.

Michaël MARILLIER demande pour la parcelle qui a été achetée au Lotissement des Grands Champs où s'en est au niveau de la construction ?

Le maire répond qu'aujourd'hui l'acheteur est propriétaire de sa parcelle.

Aïcha BURDAIRON informe qu'il a le temps pour construire.

6. École – évolution des rythmes scolaires

Suite à la grande concertation qui a été mise en place, il a été proposé à l'inspecteur d'académie, des rythmes qui ne sont pas d'une grande révolution on reste sur l'école à 4 jours, par contre les enfants étant plus aptes aux apprentissages le matin on augmente la durée de la matinée à la durée maximum réglementaire c'est-à-dire 8h30 -12h00. Et ensuite ils reprennent à 14h00 jusqu'à 16h30. Un après-midi raccourci et une pause méridienne un peu plus spacieuse.

Rachel HUGUES demande pourquoi ils ont ouvert la cantine à Martigna pour 5 enfants ?

Jean-Robert BONDIER répond que Martigna a rouvert sa cantine et récupère ses 5 enfants, afin de réduire les temps de transport des enfants le midi. C'est Lise DUVOY qui assure le service du midi à Martigna.

7. Programme Murs et Ponts – retour sur les dernières expertises

C'est financé par l'Etat dans le cadre du plan de relance. On a été intégré dans le niveau 2 du programme, pour l'inspection détaillée du Grand Viaduc vers le plateau sportif. On a reçu un rapport d'inspection très détaillé et intéressant.

Un autre pont nous pose un problème. Pour lequel la Préfecture relance régulièrement.

Rachel HUGUES demande lequel de pont ?

Le maire répond que c'est celui de la Rue du Moulin. On n'avait dit qu'à partir du moment où il n'y avait plus les camions poubelles qui passent, on pourrait le limiter et fermer la remontée rive droite. Le pont ne servirait plus qu'à accéder à l'habitation rive droite On l'interdit au plus de 4,5 tonnes pour le préserver. On a les panneaux pour mettre la voie sans issue pour la limitation de tonnage et les barrières. Il reste un arrêté de police à prendre et faire la communication aux habitants directement concernés.

8. Terre d'Émeraude Communauté

a) Convention service mutualisé d'instruction

Terre d'Émeraude Communauté a modifié les tarifs du service d'instruction. Il y a une nouvelle convention pour laquelle le Maire demande l'autorisation de signer. Les tarifs ont augmenté. Après sa lecture, le Maire demande l'autorisation de

signer cette convention pour pouvoir continuer à bénéficier du service d'instruction de Terre d'Emeraude Communauté.
Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

b) Approbation du rapport de la CLECT

La CLECT s'est réunie une fois cette année et devait étudier le transfert du Moulin de Monfleur qui était intercommunal et qui redevient communal. La CLECT propose d'acter cela comme n'ayant aucune conséquence par ce qu'il n'y avait que quelques frais de fonctionnement et il n'y a pas eu de frais d'investissement dans les 5 dernières années. Il n'y avait donc pas d'impact, il faut qu'on approuve le rapport de la CLECT.

Aïcha BURDAIRON demande ce que c'est la CLECT comme commission ?

Le maire répond que c'est la Commission Locale d'Études des Charges Transférées. Quand on transfère quelque chose entre la communauté de communes et la commune ou inversement on évalue les charges que cela transfère et donc l'impact que ça a sur les compensations dans un sens ou dans l'autre. Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT. Résultat des votes publics Pour 9 - Contre 0 - Abstention 0.

9. Vente sur saisie immobilière maison d'habitation 23 Rue du Petit Villard

La visite officielle s'est faite le 8 décembre, il y avait 8 candidats, de tous horizons. Certains ont indiqué vouloir se positionner.

Aïcha BURDAIRON confirme qu'il y a du potentiel.

Le Maire a bon espoir que la bâtisse se vende. La question ce soir reste sur le positionnement de la commune par rapport à ce bien.

Rachel HUGUES explique qu'il vaut mieux que ce soit un investisseur qui achète, un seul propriétaire c'est mieux.

Jean-Robert BONDIER confirme, et nous n'avons pas de projet communal pour ce bâtiment. Le Conseil Municipal décide de ne pas faire d'offre pour l'achat de ce bâtiment. Nous informerons l'EPF de notre retrait du projet et qu'il ne sera donc pas sollicité sur cette opération.

10. Recensement de la population – janvier 2024

L'affichage a commencé, les choses s'organisent. L'agent recenseur a fait la formation. N'hésitez pas à en parler autour de vous on cherche un suppléant qui puisse prendre le relais en cas d'empêchement du recenseur.

11. Affaires diverses

a) La randonnée gourmande

Les aspects financiers sont soldés, les associations ont eu leur rétribution. Tout le monde est content.

b) Location salle

A deux demandes d'utilisation de la salle polyvalente. Par génération country 39, club de danse de Lavans-lès-Saint-Claude qui recherche une salle pour une séance hebdomadaire le jeudi de 18h00 à 21h30.

Jean-Robert BONDIER répond qu'il y a déjà eu déjà deux associations pour des cours de country sur la commune. Cela avait été compliqué. Une deuxième demande pour la salle pour des cours de yoga. Explique qu'aujourd'hui avec la cantine il y a toutes les tables, et s'il faut 2 fois par semaine débarrasser toutes les tables ça va être le bazar. Si en septembre prochain on a déplacé la cantine on a à nouveau la salle de disponible, on pourra réenvisager la question et étudier les questions tarifaires inhérentes.

c) Panier des anciens

Les colis de Noël vont être préparés et distribués dans les jours à venir. La formule des années précédentes est reconduite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h36

Le Secrétaire de séance,



Michaël MARILLIER

Le Maire,



Jean-Robert BONDIER